

CLAUSES DE RÉASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA048	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1591,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 20/03/2024 au 21/03/2024
- Du 23/10/2024 au 24/10/2024

OBJECTIFS

- Analyser les clauses de réassurance.
- Appliquer les diverses clauses utilisées dans les conventions de réassurance.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants s'exercent à la mise en oeuvre des clauses spécifiques de réassurance.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de la réassurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Clauses permettant de définir clairement la couverture de réassurance

1. Clause de définition du risque
2. Clause de définition du sinistre
 - a) sinistre individuel
 - b) événement

3. Clauses d'exclusions

B. Clauses modifiant le partage des sinistres ou de la prime

1. Dans les traités proportionnels
2. Dans les traités non proportionnels
 - a) notion d'aggregate :

- clause de franchise annuelle
- limite aggregate
- autres notions

b) clause de reconstitution de garantie

c) clauses spécifiques au développement long :

- clause de stabilisation
- clause de rente indexée
- clause de partage des intérêts

d) clauses spécifiques à d'autres branches comme l'interlocking clause

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de traités réassurance dommages

Souscripteurs réassurance dommages

Chargés d'études techniques réassurance dommages

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA012

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1591,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:31